

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : dl- α -Tocopherol
Nom de la substance : 2H-1-Benzopyran-6-ol, 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-
No.-CAS : 10191-41-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif destiné à la stabilisation des aliments, Ingrédient pour produits pharmaceutiques, Ingrédient pour produits cosmétiques
Remarques : Aucun numéro n'a pour l'instant été attribué à cette substance préenregistrée et en phase de lancement puisque le régime transitoire pour son enregistrement défini par l'article 23 de la directive REACH (CE) n°1907/2006 n'est pas encore écoulé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd
PO Box 2676
CH-4002 Basel

Téléphone : +41618157777
Télifax : +41618157770
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 62 866 2314

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014



| | |
|----------------------|---|
| P280 | devraient pas sortir du lieu de travail. |
| Intervention: | Porter des gants de protection. |
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Elimination: | |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : Vitamine E

Brève description du produit : Substance

Formule moléculaire : C₂₉H₅₀O₂

3.1 Substances

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE | Concentration (% w/w) |
|---|-------------------------|-----------------------|
| 3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyl)-2H-benzopyranne-6-ol | 10191-41-0 233-466-0 | >= 90 - <= 100 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl-a-Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Nausée, Vomissements, Diarrhée, Fatigue, Faiblesse

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl-a-Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique. Soumis au feu, le produit brûle.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Conserver sous un gaz inerte.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Lors du choix d'un type de gants de protection approprié, tenir compte des caractéristiques de risque du produit et des conditions de travail particulières.
Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrile

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : visqueux, liquide huileux

Couleur : incolore - jaune foncé

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : 2,5 - 3,5 °C

Point/intervalle d'ébullition : env. 393 °C (à 1.013 hPa)

265 °C (à 3,75 hPa)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

| | |
|---------------------------------------|---|
| Point d'éclair | : 301 °C (ISO 2719) |
| Taux d'évaporation | : non déterminé |
| Limite d'explosivité, inférieure | : non déterminé |
| Limite d'explosivité, supérieure | : non déterminé |
| Pression de vapeur | : < 0,001 hPa (20 °C) |
| Densité de vapeur relative | : non déterminé |
| Densité | : 0,95 g/cm3 (à 25 °C) |
| Hydrosolubilité | : < 1 mg/l (20 °C) pratiquement insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Éthanol: soluble Chloroforme: soluble Acétone: soluble Éther: soluble Huiles et graisses: soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow 12,2 (valeur calculée) |
| Température d'inflammation | : 403 °C (à 984 hPa, DIN 51794) |
| Décomposition thermique | : Se décompose lorsque chauffé en présence d'air |
| Viscosité, dynamique | : 5.174 mPa.s (à 20 °C) |
| Propriétés explosives | : Non explosif |
| Propriétés comburantes | : Non oxydant |

9.2 Autres informations

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Indice de réfraction | : 1,503 - 1,507 (589 nm) |
| Poids moléculaire | : 430,71 g/mol |
| Tension superficielle | : 8,1 mN/m (430 °C) |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4 Conditions à éviter

Exposition à la lumière.

Chaleur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

10.5 Matières incompatibles

L'oxygène
Oxydants
Sels ferriques
Sels d'argent

Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg |
| | : DL50 (Souris): > 4.000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg |
| Irritation de la peau | : Irritation légère de la peau (Lapin) : pas de réaction cutanée phototoxique (Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 432) |
| Irritation des yeux | : irritation légère (Lapin, Test de Draize) rougeur passagère |
| Sensibilisation | : A un effet sensibilisant. (Cochon d'Inde, Test de Maximalisation, OCDE ligne directrice 406) : pas de réaction cutanée photoallergénique (Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 432) |
| Génotoxicité in vitro | : non mutagène (Divers systèmes de test) |
| Cancérogénicité | : Pas d'indication de cancérogénicité connue : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales. |
| Tératogénicité | : non tératogène non embryotoxique |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Exposition aiguë) | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi- | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl-a-Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

tion répétée

| | |
|--|--|
| Expérience de l'exposition humaine | : DJR (= dose journalière recommandée) 8 - 10 mg : Dosage thérapeutique 100 - 300 mg/jour |
| Expérience de l'exposition humaine: Contact avec la peau | : Sensibilisation cutanée (De rares cas ont été reportés.) |
| Expérience de l'exposition humaine: Ingestion | : Une overdose aigüe entraîne les symptômes suivants : : Nausée, Vomissements, Diarrhée, Fatigue, Faiblesse |
| Information supplémentaire | : Le produit pénètre dans la peau de rats et de cochons et passe en partie à travers. |
| Toxicité par aspiration | : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : Salmo gairdneri (Truite arc-en-ciel) CL0 (96 h) >= 10 mg/l |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : Daphnia magna (Grande daphnie) CE50 (48 h) > 100 mg/l (OCDE Ligne directrice 202) |
| Toxicité pour les algues | : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) CE50r (72 h) > 25,8 mg/l Aucune toxicité à la limite de solubilité (OCDE Ligne directrice 201) : NOEC 25,8 mg/l |
| Toxicité pour les bactéries | : boue activée Concentration de la substance 100 mg/l Aucune inhibition n'a été observée dans les conditions du test de biodégradation. (OCDE ligne directrice 301F) |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|------------------|--|
| Biodégradabilité | : Difficilement biodégradable. 8 % (28 jr) (OCDE ligne directrice 301F) |
| | : Intrinsèquement biodégradable. 70 - 80 % (63 jr) (OCDE ligne directrice 301F) Données publiques disponibles |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

II

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow 12,2 (valeur calculée)

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

Tension superficielle : 8,1 mN/m (430 °C)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT.
: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

dl- α -Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

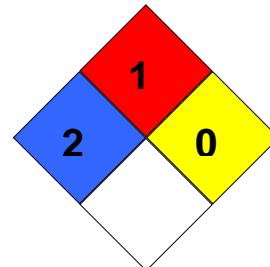
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification

: Danger pour la santé: 2
Risque d'incendie: 1
Danger de réactivité: 0



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 5.0

Date de révision 18.07.2017

0410276

Date de dernière parution:
08.08.2014

les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR